



Auberchicourt,  
le 20 Février 2023

-VILLE D'AUBERCHICOURT  
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI  
-DÉPARTEMENT DU NORD

## ARRETE N° 2023/19

Le Maire d'Auberchicourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-1,

Vu la demande formulée par l'entreprise DS TRAVAUX de Avelin concernant un  
branchement électrique rue de Bazas à Auberchicourt.

Vu les dangers présentés par la circulation des véhicules, des piétons,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et la tranquillité publique justifie pleinement  
la restriction de circuler dans cette dite rue citée ci-dessus.

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** La circulation dans la rue de Bazas au niveau des travaux à Auberchicourt  
sera restreinte, avec interdiction de stationner aux abords du chantier du 21 février 2023, et ce,  
pendant 30 jours.

Il y aura la pose de feux tricolores, avec basculement de circulation sur chaussée opposée.

**ARTICLE 2 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché  
dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux  
qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**ARTICLE 3 :** Ampliation sera transmise à :

- A Commissariat d'Aniche,
- Madame la responsable de DS TRAVAUX DE AVELIN,
- Monsieur le responsable de EVEOLE
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Somain,
- Madame la Secrétaire Général d'Auberchicourt,
- Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt.
- Au service de la communication de la ville d'Auberchicourt,

En application des dispositions du Décret n° 65-25 du 11 Janvier 1965 modifié le 28  
Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal  
Administratif de Lille dans le délais de deux mois de la publication.

Le Maire,  
Marie-Hélène SERON



PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT

TEL. : 03.27.92.43.30

mairie.auberchicourt@wanadoo.fr